

Projet pédagogique en partenariat  
avec  
un intervenant extérieur

Transmettre ce document renseigné à l'inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription pour l'agrément du projet dans le cadre d'interventions en partenariat.

Ecole	
Classe(s) concernée(s)	
Enseignant(s) responsable(s) du projet	
Nom, prénom de l'intervenant	
Employeur (si rémunéré)	

1. Dans le cadre de la programmation annuelle de classe, de cycle ou d'école, suivant le projet en partenariat, quelles sont :

- Les activités encadrées avec l'intervenant :

-  
-  
-  
-

- Fréquence des interventions :

- Nombre d'interventions :

- Durée d'une intervention :

- Volume horaire global :

**Renseigner le tableau page 4 pour chaque classe concernée**



# PROGRAMMATION DES ACTIVITES D'EPS DANS L'ECOLE

(indiquer les activités retenues par compétence)

COMPETENCES	Réaliser une performance mesurée : - activités athlétiques - activités de natation (Cycle 3)	Adapter ses déplacements à différents environnements : - activités d'orientation - activités de roule et glisse - activités de natation (Cycle 2) - activités d'escalade - activités d'équitation - activités nautiques (C3)	S'opposer individuellement ou collectivement : - jeux de lutte - jeux de raquettes - jeux collectifs	Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive : - danse - mime - gymnastique artistique - gymnastique rythmique - activités de cirque - natation synchronisée
CYCLE 2				
CYCLE 3				

La participation d'un intervenant extérieur lors de trois modules d'apprentissage par an, dans des A.P.S. appartenant à des compétences différentes est le maximum qui puisse être envisagé pour une classe du cycle 3. Concernant le cycle 2, la participation d'un intervenant sera limitée à une unité d'apprentissage par classe. Les objectifs et contenus du cycle 1, centrés essentiellement sur l'enfant, rendent incompatibles tout type d'intervention en E.P.S dans cette tranche d'âge. Certaines activités nécessitant un « encadrement renforcé » seront réservées au cycle 3 (activités nautiques, sports de combat, cyclisme sur route).

Avis du directeur :	Favorable	<input type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>
Date :	Signature :			
Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale :				
	Favorable	<input type="checkbox"/>		
	Défavorable	<input type="checkbox"/>	motif :	
Date :	signature :			

# PLANNING ANNUEL DES ACTIVITES D'EPS DE LA CLASSE

**(fiche à renseigner pour chaque classe fonctionnant en partenariat)**

CLASSE :

Enseignant :

Nombre de séances d'EPS hebdomadaires :

Nombre de modules d'apprentissage :

**Préciser les activités encadrées par l'enseignant seul et les activités encadrées en partenariat**

Périodes	Rentrée	Toussaint	Noël	Février	Printemps	Eté
Activités encadrées Seul						
Activités encadrées en Partenariat						

➤ aide à l'élaboration d'une programmation EPS : document « programmation en EPS à l'école primaire » (annexe 1 au plan d'action départemental EPS 22 ; septembre 1997)

- « Les trois heures hebdomadaires seront réparties au minimum sur 2 jours distincts par semaine. La pratique journalière, quand elle est réalisable dans des conditions acceptables, doit être recherchée aussi souvent que possible. »

(Extraits des programmes 2002, cycles 2 et 3)